

OCOM M207.02 : L'HISTOIRE DES CADETS ROYAUX DE L'ARMÉE CANADIENNE

HISTOIRE DES CADETS

Motivé par la guerre civile américaine et la menace des « raids des Fenians », les premières unités de cadets du Canada dans les écoles ont été formées entre 1861 et 1865, plusieurs années avant la Confédération. Ces premières unités de cadets étaient nommées associations « d'exercice militaire ». À cette époque l'exercice militaire n'était pas un exercice de terrain de parade mais la méthode de manoeuvrer les troupes au combat. Ces premières associations d'exercice militaire pouvaient avoir des membres dont l'âge variait entre 13 et 60 ans, on pourrait soutenir qu'ils n'étaient vraiment pas des corps de cadets mais des compagnies de la milice auxiliaire.

La distinction entre les cadets d'école secondaire et les miliciens adultes est devenue évidente en 1879 lorsque l'Ordre général de la milice 18 autorisait la formation de 74 « associations d'exercice militaire dans les institutions d'enseignement » pour les jeunes hommes âgés de plus de 14 ans qui ne devaient « sous aucun prétexte être employés dans le service actif ». Les cadets fournissaient leurs propres uniformes. Les cadets, dans la photo ci-dessous, ont importé leurs uniformes de l'Écosse à des coûts si élevés que seulement un jeune par famille pouvait faire partie du mouvement.

Les 74 associations d'exercice militaire autorisées en 1879 comprenaient 34 en Ontario, 24 au Québec, 13 dans les provinces maritimes, 2 au Manitoba et 1 en Colombie-Britannique. Le plus vieux corps de cadets du Canada toujours en service est le corps de cadets n° 2 du collège Bishop à Lennoxville, Québec, qui a été formé par l'autorité des Ordres généraux de la milice, le 6 décembre 1861.

En 1887, les associations d'exercice militaire avaient des règlements détaillés régissant leur formation et leurs activités. Des armes et d'autres équipements ont été distribués aux écoles qui consentaient à donner de l'instruction militaire aux garçons de plus de 12 ans. L'école fournissait les locaux et les instructeurs et gardaient des registres de présence. Les cadets ont fourni leurs propres uniformes. Cet appui accru était motivé en partie par la campagne contre la Rébellion du Nord-ouest de 1885.

Le terme « corps des cadets » apparaît pour la première fois en Ontario en 1898, en même temps qu'une disposition concernant les instructeurs de corps de cadets qui seraient membres du personnel enseignant de l'école plutôt qu'un instructeur appartenant à l'unité de la milice locale. Les Ordres généraux de la milice numéros 60 et 61, de 1899, autorisaient pour la première fois les corps de cadets d'être attachés aux unités de la milice, limitant l'adhésion aux jeunes hommes âgés de 14 à 19 ans.

LES PREMIERS OFFICIERS COMMISSIONNÉS

En 1904, le système de numération actuel a été établi pour identifier les corps de cadets dans l'ordre de leur formation. En 1908, un cadre d'officiers commissionnés est formé qui comprend des enseignants d'école que le ministère de la milice et de la défense forme et paye pour conduire l'exercice militaire et le conditionnement physique dans les écoles participantes. Ce cadre d'officiers était nommé les Services de Cadets du Canada. Il faisait partie de l'Armée canadienne et était prédécesseur du cadre des instructeurs de cadets actuel (CIC). Cet accord entre le gouvernement fédéral et les commissions scolaire locales a contribué de façon importante au développement des programmes d'éducation physique dans les écoles canadiennes.

LES CONTRIBUTIONS DE LORD STRATHCONA

En 1910, Lord Strathcona (Sir Donald Alexander Smith), le Haut Commissaire canadien en Grande-Bretagne, a déposé dans un fonds de fiducie avec le gouvernement du Dominion un montant de 500 000 \$, portant un intérêt annuel de 4 pour cent, pour le développement du civisme et du patriotisme dans les écoles de cadets par le conditionnement physique, le tir à la carabine et l'exercice militaire. Presque un siècle plus tard, la Fondation Strathcona fournit toujours l'équipement pour l'instruction de cadets. Environ 50 000 \$ sont distribués chaque année aux comités de la Fondation Strathcona dans l'ensemble du Canada.

LES EFFETS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

L'organisation des cadets de l'Armée était prospère au début du 20^e siècle. Environ 40 000 anciens cadets de l'Armée ont servi dans les Forces canadiennes pendant la Première Guerre mondiale et à la fin de la guerre, il y avait environ 64 000 cadets qui étaient enrôlés dans les corps de cadets de l'Armée dans l'ensemble du Canada.

Les Règlements concernant les Services de cadets du Canada de 1928 ont ordonné aux chefs des cadets de l'Armée de « donner un entraînement mental, moral et physique à leurs cadets et de [chercher] à développer en eux des principes de patriotisme et de civisme ». Ils en sont venus à recommander à propos de l'entraînement des cadets « Les exercices n'ont pas besoin d'être d'un modèle militaire trop rigoureux. La discipline, individuelle et collective, est indispensable et l'exercice militaire à caractère élémentaire est à promouvoir, mais les exercices de gymnastique, les exercices physiques, la signalisation, le scoutisme, la natation, le travail d'estafette, la construction de pont, la lecture de cartes et toute forme d'entraînement qui mène à la forme physique, la vigilance mentale et physique, l'individualité, l'autonomie et la débrouillardise dans les cas d'urgence sont considérés non moins valable que l'exercice militaire tout simplement ».

LES EFFETS DE LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

Lorsque la Deuxième Guerre mondiale a commencé, l'intérêt national à l'entraînement des cadets s'est ranimé et des corps de cadets ont été formés dans plusieurs écoles secondaires. On a évalué que presque 124 000 anciens cadets de l'Armée ont servi dans les Forces canadiennes pendant la Deuxième guerre mondiale, avec plus de 19 000 qui ont été commissionnés et plus de 2700 qui ont reçu des décorations.

Après la Deuxième Guerre mondiale, la philosophie du camp d'été a changé pour inclure les leçons apprises pendant la période de 1940 à 1945, qui consistait principalement à l'évolution technologique et ses diverses utilisations dans l'Armée canadienne. Maintenant, les camps d'été des cadets de l'Armée sont devenus plus que des camps traditionnels de 10 jours, ils ont commencé à inclure l'instruction dans les métiers : l'instruction élémentaire d'infanterie, de signaleur, d'équipement spécial de génie, de conducteur et de mécanicien, et d'équipement de conduite de tir. Ils étaient déterminés en fonction des métiers qui avaient été importants pendant la guerre, cependant, cette fois sous une menace implicite – le Canada ne se laisserait pas prendre non préparé.

Attribution du titre « Royal »

En 1942, en reconnaissance de la contribution importante des anciens cadets à l'effort de guerre, Sa Majesté le Roi George VI a conféré le titre de « Royal » à l'appellation des Cadets royaux de l'Armée canadienne et a accepté la nomination de « Colonel en chef » des Cadets royaux de l'Armée canadienne. Son Altesse Royale le Prince Philippe, Duc d'Édimbourg, détient pour l'instant cette nomination.

PROCHAINE RÉORGANISATION DE L'INSTRUCTION DES CADETS

En 1944, « le Programme d'instruction des Cad RAC » énumérait les sujets suivants comme matières d'instruction autorisées : les Notions fondamentales, la Santé et l'éducation physique, l'Exercice militaire et le commandement, l'Instruction sur les armes légères, les Noeuds, les Techniques de campagne, la Signalisation, la Musique militaire, les Premiers soins, la Menuiserie d'art, l'Utilisation de cartes, les Sports organisés, les Moteurs à combustion interne, l'Instruction sur les armes et l'Instruction. Les corps de cadets étaient évalués lors de leur inspection annuelle et étaient classés selon leur efficacité (leur habilité de montrer qu'ils avaient formé les cadets dans toutes les matières). Les corps de cadets recevaient alors le financement selon les résultats obtenus lors de leur inspection annuelle.

Après la Deuxième Guerre mondiale, des quotas ont été imposés pour réduire la force totale de cadets du Canada à environ 75 000 membres. Plusieurs des corps de cadets qui étaient « fermés », ceux dont l'adhésion était restreinte aux élèves d'une école particulière, ont été dissous ou ont déperî après que l'école ait institué l'adhésion volontaire. Certains d'entre eux sont devenus des corps de cadets « ouverts », s'entraînant dans les manèges militaires de la milice, les filiales de la Légion ou en se procurant leurs propres édifices. La guerre de Corée a stimulé la croissance de ces corps « ouverts » dans les années 1950 et 1960.

L'INTRODUCTION DE L'ÉCUSSON DES CAD RAC

En 1956, Sa Majesté la Reine Élisabeth a autorisé une nouvelle conception de l'écusson des Cad RAC, y compris la devise « ACER ACERPORI » qui signifie « Tant vaut la sève, tant vaut l'érable ».



L'UNIFICATION DES FORCES CANADIENNES (FC)

Pendant la période de 1964 à 1966, les FC ont entrepris une réorganisation complète. L'unification des FC, le 1er février 1968, a été le résultat de cette réorganisation. Il s'agissait du regroupement de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation du Canada dans une structure unifiée.

À ce moment-là, les Services de cadets du Canada sont devenus le Cadre des instructeurs des cadets (CIC) et le Directeur de cadets (D Cad) est formé au quartier général de la Défense nationale (QGDN). Le D Cad a été établi à Ottawa pour établir les politiques et coordonner les activités des cadets de la Marine, de l'Armée et de l'Air.

L'INCLUSION DES FEMMES

Les femmes ont participé de façon non officielle à l'instruction des cadets presque depuis le début. Il y a toujours eu quelques corps de cadets qui avaient un peloton ou une compagnie de femmes qui se rassemblait dans une forme d'uniforme quelconque. Ces cadettes non officielles ne pouvaient jamais être formées légitimement, recevoir des uniformes ou de l'équipement, être nourries, transportées ou admises à participer à l'instruction d'été. Le problème a été réglé le 30 juillet 1975 lorsque le parlement a adopté le projet de loi C-16, en amendant la loi applicable en changeant le mot « garçons » à « personnes », qui de ce fait permettait aux femmes de devenir membres des Cad RAC.

LE NOUVEL UNIFORME

En 1977, un nouvel uniforme (vert foncé pour correspondre aux couleurs des uniformes de l'Armée des FC) a été remis aux cadets de l'Armée, pour remplacer les vestes, les pantalons et les bandes molletières en laine (tissus imperméables qui étaient enroulés autour du bas des jambes).

LA PRÉSENTATION DES BANNIÈRES DES CADETS DE L'ARMÉE

Le 20 août 1985, au camp national des cadets de l'Armée à Banff, Alberta, Son Altesse Royal le Prince Philippe, Colonel en chef, a présenté la bannière des Cadets royaux de l'Armée canadienne, la bannière des cornemuse des Cadets royaux de l'Armée canadienne et la bannière des trompettes des Cadets royaux de l'Armée canadienne.



LE CHANGEMENT DE L'ÂGE D'INSCRIPTION

En 1987, l'âge d'inscription est revenu à 12 ans.

LE CADRE DES INSTRUCTEURS DE CADETS (CIC)

La Liste des instructeurs de cadets (CIL) est devenue le Cadre d'instructeurs de cadets (CIC) le 20 juillet 1994, qui permettait l'utilisation d'un format bilingue pour le titre et l'acronyme.

LE 125^E ANNIVERSAIRE

L'année 2004 a marqué le 125^e anniversaire des Cadets royaux de l'Armée canadienne. Postes Canada a honoré les cadets de l'Armée en émettant un timbre commémoratif, qui a été présenté à Ottawa le 26 mars 2004.



LES MISES À JOUR À UNE FORME MODERNE

En 1999, le programme des cadets de l'Armée a été mis à jour et « l'aventure et le défi » étaient les éléments principaux.

En septembre 2008, le programme des cadets de l'Armée a été mis à jour. Les objectifs principaux de cette mise à jour étaient d'améliorer la gestion et l'administration, de connecter les trois éléments et d'incorporer les pratiques professionnelles actuelles des domaines de l'éducation et du développement des jeunes. Le programme d'expédition a été implanté dans le programme des cadets de l'Armée en tant que le mécanisme principal de l'enseignement du programme.

HISTOIRE DE LA LIGUE DES CADETS DE L'ARMÉE DU CANADA

L'unification des Forces armées du Canada a occasionné certains changements importants à l'organisation des cadets de l'Armée. Avant cette unification, les Services des Cadets du Canada ont représenté le Mouvement au quartier général de l'Armée au nom des répondants, des communautés et du leadership des cadets. Les Services des Cadets du Canada, un sous-élément de la Réserve de l'Armée étant membre de l'Association de la défense du Canada, avaient une grande influence sur les questions de cadets.

La Ligue des cadets de l'Armée du Canada a été créée le 1er avril 1971, pour donner aux cadets de l'Armée une voix civile qui était comparable à celle de la Ligue navale du Canada et la Ligue des cadets de l'Air du Canada. Une pression a été mise sur l'Armée pour qu'elle se conforme à cette structure et à cette aide avec une voix civile. La Ligue des cadets de l'Armée a commencé à travailler avec le Ministère de la Défense nationale (MDN) pour aider à l'administration du Mouvement des cadets de l'Armée.

La Ligue des cadets de l'Armée est une organisation civile à but non lucratif, qui s'engage à soutenir les cadets de l'Armée en travaillant en partenariat avec les Forces canadiennes et les communautés locales. Elle aide au développement des politiques et des procédures pour atteindre les buts et les objectifs du MCC en général et des cadets de l'Armée (Cad RAC) en particulier. Elle est un organisme de bienfaisance reconnue et elle reçoit des dons ainsi qu'une subvention du MDN. Elle organise aussi des campagnes de financement pour fournir une aide financière si possible.

Son siège social est situé à Ottawa en Ontario, en plus des succursales situées dans chaque province et une dans la Région du Nord. Une petite équipe travaille à plein temps au siège social, cependant la plupart des membres sont bénévoles.

LES OBJECTIFS DE LA LIGUE DES CADETS DE L'ARMÉE

Les objectifs de la Ligue des cadets de l'Armée sont d'effectuer les tâches suivantes :

1. Encourager et promouvoir l'intérêt général envers et au soutien des Cadets royaux de l'Armée canadienne.
2. Faciliter et recommander la formation de corps de cadets de l'Armée.
3. Aider au recrutement d'instructeurs de cadets et participer au recrutement de cadets.
4. Mettre en place et superviser les répondants locaux.
5. S'assurer que le programme des cadets de l'Armée est orienté vers l'aventure, est stimulant, cohérent avec leurs buts et applicable à la société actuelle.
6. Ramasser, recevoir, détenir et investir les fonds et les biens obtenus des contributions, cadeaux, subventions, souscriptions ou héritages et, selon les instructions des donateurs, utiliser ces fonds au bénéfice des Cadets royaux de l'Armée canadienne.
7. Protéger les intérêts généraux de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada.